



République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Etampes

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Date de convocation
24/03/2022

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27
Présents : 18
Absents : 9
Absents représentés : 8
VOTANTS : 26

**Secrétaire de séance :
Mme Brigitte BARDINA**

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle des fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, Mme Catherine COME, Mme Valérie MAUGARD, M. Sébastien DERACHE et M. Pierrick GARNIER, Adjointes au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Fabrice RIMBAUT, M. Sébastien LEFEVRE, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, M. Bertrand GUIMARD et M. Jean-Gabriel LAINEY Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Eric CAVERS (pouvoir à Mme Catherine COME),
Mme Gaëlle DELAVET (pouvoir à Mme Valérie MAUGARD),
Mme Iléana EFRIM (pouvoir à Mme Corinne TIQUET),
Mme Céline MACHY (pouvoir à Mme Corinne TIQUET),
Mme Lélia STADLER (pouvoir à M. Jérôme LENOIR),
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. Sébastien LEFEVRE),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à M. Sébastien DERACHE),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. Bertrand GUIMARD),

ETAIT ABSENT :

M. Michel MEYER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 32.

Les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, Mme Brigitte BARDINA comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2022-04-01 :

Fixé, à l'unanimité, à 6 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) de la commission communale « Sécurité et Transport » et désigné Monsieur Sébastien LEFEVRE membre au sein de cette instance ;

Par délibération n° 2022-04-02 :

Fixé, à l'unanimité, à 6 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) de la commission communale « Finances et économie locale » et désigné Monsieur Sébastien LEFEVRE membre au sein de cette instance ;

Par délibération n° 2022-04-03 :

Fixé, à l'unanimité, à 8 le nombre de membres (en plus du Maire, Président de droit) de la commission communale « urbanisme et projets communaux » et désigné Monsieur Sébastien LEFEVRE et Monsieur Pierrick GARNIER membres au sein de cette instance ;

Par délibération n° 2022-04-04 :

Désigné, à l'unanimité, Monsieur Sébastien LEFEVRE membre du collège élu du conseil d'administration du CCAS ;

Par délibération n° 2022-04-05 :

Approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune établi par M. le Trésorier d'Etampes pour l'exercice 2021 ;

Par délibération n° 2022-04-06 :

Sous la présidence de M. Jérôme LENOIR, Monsieur le Maire sorti, adopté à l'unanimité, le compte administratif de la commune, établi par M. le Maire pour l'exercice 2021 ;

Le résultat de l'exercice 2021 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 41 217.46 € pour la section d'investissement, et un excédent de 397 995.09 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 352 340.66 € et un excédent de fonctionnement de 2 157 873.98 €

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier.

Par délibération n° 2022-04-07 :

Approuvé à l'unanimité, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure, l'affectation en section de fonctionnement de 2 157 873.98 € ;

Par délibération n° 2022-04-08 :

Décidé, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes directes locales, en vigueur depuis 2015, comme suit :

- Taxe sur le Foncier bâti (TFB) : 31,29 % (soit le taux communal de 2021 : 14,92 % + le taux départemental de 2021 : 16,37 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB) : 58,56 %

Par délibération n° 2022-04-09 :

Approuvé, le budget primitif 2022 de la commune par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement tel que présenté somme suit :

La section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) présente en dépenses un montant 4 419 587.00 € et en recettes un montant de 5 838 145.67 €, soit un suréquilibre de 1 418 558.67 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		OBERVATIONS
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 241 170.00 €	Unanimité
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 020 000.00 €	Unanimité
Chapitre 014 - Atténuation de produits	87 114.68 €	Unanimité
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	332 505.29 €	Unanimité
Chapitre 66 - Charges financières	42 038.15 €	Unanimité
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	26 100.00 €	Unanimité
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	260 000.00 €	Unanimité
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	44 144.85 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	366 514.03 €	Unanimité
	4 419 587.00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		OBERVATIONS
Chapitre 013 -Atténuation de charges	12 552.00 €	Unanimité
Chapitre 70 - Produit des services	200 200.00 €	Unanimité
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 194 530.00 €	Unanimité
Chapitre 74 - Dotations et participations	251 078.00 €	Unanimité
Chapitre 75 - Produit de gestion courante	19 140.00 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	2 771.69 €	Unanimité
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	2 157 873.98 €	Unanimité
	5 838 145.67 €	

La section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 1 896 740.00 € (dont 313 833.59 € de restes à réaliser en dépenses et 370 303.46 € de restes à réaliser en recettes).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		OBSERVATIONS
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	98 171.08 €	Unanimité
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 248 058.46 €	Unanimité
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	455 540.00 €	Majorité
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	13 000.00 €	Unanimité
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	79 198.77 €	Unanimité
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	2 771.69 €	Unanimité
	1 896 740.00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		OBSERVATIONS
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	549 196.66 €	Unanimité
Chapitre 10 – Dotation, fond divers	189 343.80 €	Unanimité
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	4 200.00 €	Unanimité
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	44 144.85 €	Unanimité
Chapitre 024 – Produits de cession	91 000.00 €	Unanimité
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	300 000.00 €	Majorité
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	366 514.03 €	Unanimité
Chapitre 001 – Solde d'exécution	352 340.66 €	Unanimité
	1 896 740.00 €	

Par délibération n° 2022-04-10 :

a) Approuvé comme suit le montant des subventions 2022 aux associations Morignacaises :

Associations	Proposition 2022 en €	VOTE	Ne prend part au vote
AAPMA	1 000	Unanimité des votants	E. Weigant / F. Rimbaut
ALPERE Morigny	200	Unanimité des votants	
AMAP Paniers	100	Unanimité des votants	JG. Lainey
ANGATA SOUND	1 500	Unanimité des votants	
BADMINTON	1 000	Unanimité des votants	
CYCLO CLUB MORIGNY	550	Unanimité des votants	
FOOTBALL CLUB	1 800	Unanimité des votants	
FUSION DANSE	400	Unanimité des votants	
GYM'S CLUB	1 500	Unanimité des votants	
JUDO CLUB	1 500	Unanimité des votants	
KUNG FU	100	Unanimité des votants	
LES LOUPETTES	300	Unanimité des votants	
LOISIRS ET CULTURE	1 000	Unanimité des votants	
MORYCANTE	300	Unanimité des votants	
PASTASCIUTTA	300	Unanimité des votants	C. Tiquet
PEEP	200	Unanimité des votants	
PETANQUE	100	Unanimité des votants	
PETITS MORIGNACOIS	600	Unanimité des votants	
PETITS PAS	2 000	Unanimité des votants	
PLEINE LUNE	250	Unanimité des votants	
RANDONNEURS DE L'ESSONNE	600	Unanimité des votants	
RESTONS JEUNES	700	Unanimité des votants	
TAE KWON DO	1 000	Unanimité des votants	
TAROT CLUB	400	Unanimité des votants	
TEAM BASKET	4 000	Unanimité des votants	
TENNIS CLUB	1 500	Unanimité des votants	S. Derache
VADE RETRO SATANAS	500	Unanimité des votants	
TOTAL	23 400		

b) Décidé, à l'unanimité, de verser aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny pour l'année 2022 les subventions pour un montant total de 10 660 €, soit 26 € par enfant, comme suit :

Ecole	Effectifs au 16/02/2022	Proposition de subvention
Elémentaire A. Daudet	144	3 744.00 €
Elémentaire Chateaubriand	129	3 354.00 €
Maternelle J. de la Fontaine	65	1 690.00 €
Maternelle C. Perrault	72	1 872.00 €

Ajourné le point relatif à la « désaffectation et au déclassement anticipé du Centre Technique Municipal »

Par délibération n° 2022-04-11 :

Emis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune de Brières-Les-Scellés ;

Par délibération n° 2022-04-12 :

Emis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de la société CNH Industrial France, pour permettre de faire travailler 6 collaborateurs du dépôt durant la période du 7 mai au 25 septembre 2022 et 2 collaborateurs administratifs du 19 juin au 18 septembre 2022 ;

Reçu une information sur :

- La décision de l'Education nationale concernant la fermeture d'une classe à l'école Chateaubriand ;
- L'assignation des opérateurs de téléphonie mobile pour assurer la couverture des zones blanches dans un délai de 2 ans ;
- Les actions menées à l'initiative de la commune en faveur de la population ukrainienne ;
- Les délégations accordées par Monsieur le Maire à Monsieur Pierrick Garnier, Maire adjoint, et à Monsieur Fabrice Rimbaut, conseiller municipal délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a clos la séance à 22 heures 13.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le avril 2022
Le Maire, Bernard DIONNET



Affiché le : 08/04/2022